

1293 1912

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

A M. Kaufmann

M. Dupuis

N^o 4907 / M.

Objet:

J. Luc du Bruccon
Le 27 Novembre 1902
Monsieur,
Il m'a fait l'honneur
de vous prier de bien
vouloir faire délivrer
à M. J. Perkoever
le tableau de l'ornement
fussens appartenant
à la vicomtesse de
Jussé; - que j'ai

vous l'honneur de vous
e que la résolution de la
Directrice n'a pas été favo-
rable pour les collections
tableau.
l'objet de... votre lettre.
ouvrage que nous tenons,
à votre disposition.
Palais des Beaux-Arts, rue
n^o 9, contre la remise d'un
agrées, M. M. M.,
votre considération distinguée.
la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

Imp. par l'Alphacopiste N. B. B.

4
Musées Royaux

de
Peinture et de Sculpture

de
Belgique.

12-9-12 1912

A M. Kaufmann

M. Dupuis

N^o 4957 / M^o

Objet:

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favo-
rable à l'acquisition, pour les collections
de l'Etat, d'un tableau.....
qui fait l'objet de votre lettre
du 11. 12.

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veillez agréer, M. Kaufmann.,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE

et de
SCULPTURE
DE BELGIQUE

— 100 —
SECRÉTARIAT

Bruxelles, le 5 Novembre 1902

Je reconnais que c'est à
ma demande et sous
ma responsabilité que
le tableau de Cornille
Janssens a été retiré
d'urgence à la demande
pour être présenté
à la commission de
Bruxelles.

P. la vicomtesse de Janssens
A. van Branteghe

3. 9th 1902

7

A M^r Van Praet, Ghent

Van der Peijper 8
G

D^r de Munnick de
jeu connaît le jeu de
du L. C. D. fixe
Lobbe au L. C. 3^e
à St. Pierre de Mersse
de l'airant.

Si l'on, le jeu, l'airant
d'airant de l'airant de
taller qui fait l'airant
de l'airant de l'airant
Muis - & l'airant de
instructions pour qu'il

Vous soit délivré le plan
tout prêt
Muis
D' l'airant

7
Bruxelles, le 1er Novembre 1902.

8, rue du Buisson.

Monsieur,

Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sub No 4957 / 136, j'ai fait envoyer de Paris à l'adresse que vous m'avez indiquée le tableau de Corneille Janssens appartenant à la vicomtesse de Janzé, - pour être soumis à la Commission directrice dans sa séance du 3 Novembre.

Le tableau a dû arriver à Bruxelles aujourd'hui: vous trouverez ci-inclus la lettre de voiture qui vous permettra d'en faire prendre livraison. Il est entendu que je vous rembourserai, pour compte de la propriétaire, les frais que cette prise de livraison pourra occasionner. Madame de Janzé affirme que le tableau est bien de Corneille Janssens, dont il porte, dit-elle, la signature. D'après une tradition existante dans la maison de Choiseul, il représenterait la

famille de Potter, avec laquelle un des ancêtres de Madame de Janzé (née Choiseul-Gouffier), ambassadeur de France auprès des Etats de Hollande, aurait été lié. Le tableau n'est jamais sorti de la famille de Choiseul : avant de passer dans la galerie Janzé-Choiseul, il faisait partie de la collection de Monsieur Bigot de Prémeneu, dont la femme était également une Choiseul.

Le prix demandé par la vicomtesse est 20.000 francs

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

A. van Branteghe

Monsieur Emile Van Mons, secrétaire de la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture,
Bruxelles.

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o 4957 / 186
Objet

29. 04. 1902

M^r Van Praetghem
Rue du Puitsson

* Off. lui. Corroille
Annexe Jumenty

Expédié le

de l'intéressé

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice examinera volontiers, en vue de son acquisition éventuelle pour les Collections de l'Etat, le tableau signalé à votre demande par M. de Byman, membre que vous signalez à son attention par votre lettre du, s'il vous convient de l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi, au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée N^o 9.

Cet envoi devra, M. l'Intéressé, avoir lieu, le cas échéant, à vos frais, risques et périls et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'administration des Musées, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité.

Il sera utile, dans l'occurrence, d'indiquer le prix que vous demandez de l'ouvrage présenté

Veuillez agréer, M. l'Intéressé, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,